

Dufault... avec Gordon Robertson un peu dans le sens de son proposition p. 2.
Peut-être serait-il intéressant à lire le présent mémoire

CONFIDENTIEL

le 31 juillet 1975

5:
Révisé
17.8.75

MEMORANDUM AU PREMIER-MINISTRE

De: Gilles Dufault

Sujet: Souveraineté culturelle

Depuis quelques semaines, et surtout avec la Conférence fédérale/provinciale des ministres des Communications, la souveraineté culturelle est revenue sur le tapis à plusieurs reprises, plus particulièrement suite à l'échec qu'a connu Jean-Paul L'Allier qui a sommé le Premier ministre Bourassa de la définir une fois pour toutes. Ce dernier ne l'a pas fait.

Cependant, au cours de la fin de semaine, lors d'une réunion jeunesse organisée par le Parti libéral du Québec, le Premier ministre aurait déclaré que si les Québécois obtenaient la souveraineté culturelle, les indépendantistes y perdraient tout argument; que dans cette optique, il existe deux conditions essentielles, l'appui de la majorité des Québécois et des dirigeants fédéraux sensibilisés à la volonté du Gouvernement du Québec... que la seule option c'est la souveraineté culturelle. Autrement les Québécois devront faire un choix entre la culture et le niveau de vie...

Il demeure néanmoins confiant que de nouveaux efforts de compréhension mettront en relief que les choses n'ont pas à aller aussi loin. "Nous croyons, dit-il, que l'indépendance serait économiquement catastrophique et culturellement inutile...

... si son gouvernement consentait une nouvelle fois à discuter du repatriement de la constitution dans une conférence fédérale/provinciale, ce sera pour aller jusqu'au bout... avant de proposer une ré-ouverture du débat de la formule de repatriement de la constitution, le Gouvernement s'accordera une longue période de réflexion à laquelle seront invités à participer ministres, députés, et militants.

Commentaires

Il est difficile de savoir si, se voyant

coincé par les jeunes, Bourassa n'a pas, conformément à ses habitudes, lancé un autre slogan pour se sortir de l'impasse immédiate. Il refuse encore de définir sa notion de souveraineté culturelle, mais loin de la rejeter, dit en faire maintenant un point fondamental dans la révision constitutionnelle et les discussions sur le repatriement de la constitution.

Conformément à sa tactique de ménager la chèvre et le chou, il affirme sa confiance dans les dirigeants actuels à Ottawa, mentionne l'inutilité ou le danger de l'indépendance pour respectivement l'avenir culturel et économique des Québécois, et parle ensuite de l'obligation éventuelle de faire un choix entre la culture et le niveau de vie.

Comme depuis octobre 1973 le Gouvernement Bourassa n'a pas réussi à définir ce qu'il entendait par la souveraineté culturelle, je ne serais pas surpris que cette déclaration de fin de semaine soit encore des paroles en l'air qui visent à brouiller les cartes et retarder le moment où il devra finalement la définir. Dans ce domaine comme dans les autres, nous pouvons présumer que Bourassa se laissera encore porter par l'opinion publique. Or, depuis qu'on en parle, la notion de souveraineté culturelle a fait du chemin au Québec, peut-être précisément parce qu'elle n'est pas définie et que chacun y trouve alors son compte. La définir forcerait les gens à faire un choix ou, à tous le moins, les polariserait autour d'un choix.

Aussi, je suis d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative à ce sujet et essayer de définir ce que nous croyons être la souveraineté culturelle et par la suite, nous assurer que leur définition nous soit acceptable.

Dans un premier temps, je recommande qu'un mandat soit donné au Bureau des relations fédérales/provinciales pour étudier la question et soumettre à votre approbation une définition de la souveraineté culturelle. Comme le groupe de Frank Carter a déjà travaillé sur la question en 1974, à l'occasion du Bill 22, nous pourrions leur fixer un échéance pour la fin septembre.

Quant à la façon de faire passer notre message, il en existe au moins deux. Nous pouvons en effet influencer le débat ou le lancer par des déclarations ministérielles visant à fixer des paramètres à la discussion

ou procéder de façon plus indirecte et trouver un ou des ministres à Québec, ainsi que des députés, qui ne demandent pas mieux que de trouver une définition de la notion de souveraineté culturelle et seraient réceptifs à des suggestions discrètes en ce sens.

J'en ai discuté avec Marc qui est d'accord avec l'approche et souhaiterait d'ailleurs qu'un document sur la question soit remis aux ministres du Québec d'ici la fin septembre afin qu'ils puissent posséder ce dossier pendant la série de visites que nous nous proposons d'organiser pour eux au Québec au cours de l'automne et de l'an prochain.

Jules
G.D.

N.B. En plus d'une définition, le Bureau des relations fédérales/provinciales pourrait également énumérer et développer les diverses politiques et diverses façons par lesquelles le Québec exerce déjà ou peut exercer une certaine souveraineté culturelle - e.g. Radio Québec, Office du film du Québec, etc.

*Voir la (ind)nationalisme et la Arc. C-f.
Et plus long chapitre (121 ?) a une section
sur le sujet. P.v.p. à sortir.*